

ECOLE DU BOIS SAUVAGE

rue Van Aa, 10
1050 Bruxelles

Tél: 02.513.82.40
Fax: 02512.48.77

Web: www.boissauvage.be
Email: boissauvage@wanadoo.be

Introduction

"Compléter les six années d'humanités en un an ou deux, c'est possible grâce au Jury Central. Accéder à l'université sans diplôme d'humanités, c'est possible grâce à l'Examen d'Admission."

Le "Grand Jury" ou Certificat d'Etudes Secondaires Supérieures.

Le Certificat d'Etudes Secondaires Supérieures est délivré par le Jury de la Communauté Française à l'issue d'une série d'examens organisés par celui-ci.

Ce diplôme est équivalent au diplôme d'humanités générales délivré par les écoles secondaires belges en fin de 6ème année. Il permet d'accéder aux études supérieures (Universités, Hautes écoles,...) et est reconnu dans le monde entier.

La Communauté Française ne dispense aucun enseignement traditionnel préparant aux examens du Jury. Les candidats doivent donc les préparer par leurs propres moyens et il existe des écoles, telles que la nôtre, qui sont spécialisées dans cette tâche.

Le "Petit Jury" ou Certificat d'Etudes Secondaires du 2ème degré.

Ce diplôme est délivré par la Communauté Française dans des conditions similaires à celles du Grand Jury.

Le "Petit Jury" est équivalent à un diplôme attestant la réussite de la 4ème année d'humanités générales. Son détenteur peut donc accéder immédiatement à la 5ème année d'humanités dans toutes les écoles.

L'Examen d'Admission à l'Université.

Le candidat ayant réussi l'Examen d'Admission à l'Université peut

accéder aux études supérieures en Belgique dans les mêmes conditions que les détenteurs d'un diplôme d'études secondaires supérieures.

Cet Examen d'Admission est organisé par différentes universités belges mais ce certificat est valable dans tous les établissements supérieurs en Belgique.

Nous considérons que l'Examen d'Admission à l'Université est plus facile à réussir que le Grand Jury. Cependant remarquons que ce certificat donne seulement droit à accéder aux études supérieures et ne constitue pas un diplôme d'études secondaires. Il sera dès lors toujours considéré comme une solution de "secours".

Grand Jury ou CESS

Le "Grand Jury" ou Certificat d'Etudes Secondaires Supérieures (CESS).

Le Certificat d'Etudes Secondaires Supérieures est délivré par le Jury de la Communauté Française à l'issue d'une série d'examens organisés par celui-ci.

Ce diplôme est équivalent au diplôme d'humanités générales délivré par les écoles secondaires belges en fin de 6ème année. Il permet d'accéder aux études supérieures (Universités, Hautes écoles,...) et est reconnu dans le monde entier.

Résumé du programme.

Le programme détaillé peut-être obtenu en format PDF en surfant sur www.boissauvage.be.

L'examen pour l'obtention du certificat d'enseignement secondaire supérieur comprend trois groupes d'épreuves:

Premier groupe d'épreuves: (Une épreuve écrite et une épreuve orale pour chacune des 2 matières)

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Première langue: le Français; 2. Mathématiques: programme général correspondant à un niveau de 4h/semaine; |
|--|

Deuxième groupe d'épreuves: (Epreuves écrites pour chacune des quatre matières; une épreuve orale complémentaire en plus pour la deuxième langue)
--

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Histoire ; 2. Géographie; |
|---|

3. Physique ;
4. Deuxième langue à choisir parmi les suivantes: Néerlandais, Allemand ou Anglais ;

Troisième groupe d'épreuves: (Epreuve écrite ou orale selon les matières choisies)

1. Biologie (programme fort ou faible);
2. Chimie (programme fort ou faible);
3. Une ou deux branches (selon leur "importance relative") à choisir parmi les suivantes:
 - ⌘ Latin;
 - ⌘ Grec;
 - ⌘ Sciences économiques;
 - ⌘ Sciences sociales;
 - ⌘ Psychologie;
 - ⌘ Compléments de Mathématiques;
 - ⌘ Deuxième langue, en complément de l'épreuve du deuxième groupe (le Néerlandais, l'Allemand ou l'Anglais);
 - ⌘ Troisième langue, choisie parmi les suivantes: le Néerlandais, l'Allemand, l'Anglais, l'Espagnol, l'Italien;
 - ⌘ Quatrième langue, choisie parmi les suivantes: le Néerlandais, l'Allemand, l'Anglais, l'Espagnol, l'Italien;
 - ⌘ Complément de Français ;

Déroulement des Sessions

2 sessions par année scolaire, chaque session s'étend sur 5 mois:

Première session : de septembre à janvier

Deuxième session : de février à juin

A chacune des 2 sessions, les 3 groupes d'épreuves peuvent être présentés. Ceux-ci doivent impérativement être réussis dans l'ordre indiqué. En conséquence,

- ⌘ n'ont accès au 2ème groupe d'épreuves que les candidats qui ont réussi le 1er groupe,
- ⌘ n'ont accès au 3ème groupe d'épreuves que les candidats qui ont réussi le 2ème groupe;

Conditions de réussite

Les conditions minimales de réussite pour chaque groupe d'épreuves sont les suivantes:

1. pour le premier groupe: le candidat doit obtenir 50% des points en Français et 50% des points en Math
2. pour le deuxième groupe: le candidat doit obtenir 50% des

points au total des 4 branches qui le composent et au moins 40% dans chacune des branches;

3. pour le troisième groupe: le candidat doit obtenir 50% des points au total des branches qui le composent, et 50% des points dans chacune des branches (40% des points en Biologie et Chimie si celles-ci sont présentées selon le programme faible)
Le candidat ajourné à l'issue d'un groupe d'épreuves peut obtenir des dispenses d'interrogation pour les branches dans lesquelles il a obtenu 60% des points lorsqu'il s'inscrit à nouveau pour le groupe d'épreuves concerné.

Le candidat déclaré admis à l'issue du premier ou/et du deuxième groupe d'épreuves reçoit chaque fois une attestation de réussite partielle.

Le candidat déclaré admis à l'issue du troisième groupe d'épreuves reçoit son Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (diplôme d'humanités).

Petit Jury

Le "Petit Jury" ou Certificat d'Etudes Secondaires du 2ème degré.

Ce diplôme est délivré par le Jury de la Communauté Française à l'issue d'une série d'examens organisés par celui-ci.

Le "Petit Jury" est équivalent à un diplôme attestant la réussite de la 4ème année d'humanités générales. Son détenteur peut donc accéder immédiatement à la 5ème année d'humanités dans toutes les écoles.

Résumé du programme.

Le programme détaillé peut-être obtenu en format PDF en surfant sur www.boissauvage.be

L'examen pour l'obtention du certificat d'enseignement secondaire du 2ème degré (4ème année) comprend deux groupes d'épreuves.

Premier groupe d'épreuves: (quatre branches obligatoires)
<ol style="list-style-type: none"> 1. Langue maternelle (français) - épreuves écrite et orale 2. Mathématiques - épreuve écrite 3. Histoire - épreuve écrite 4. Géographie - épreuve écrite
Deuxième groupe d'épreuves:
<ol style="list-style-type: none"> 1. Deux branches obligatoires : <ul style="list-style-type: none"> ⚡ Une deuxième langue au choix (néerlandais, anglais ou

- allemand) - épreuves écrite et orale.
 - ⚡ Sciences naturelles (les trois disciplines - Chimie, Physique et Biologie) - épreuve écrite.
2. Une branche à choisir parmi
- ⚡ Latin - épreuves écrite et orale
 - ⚡ Grec - épreuves écrite et orale
 - ⚡ Sciences économiques
 - ⚡ Sciences sociales
 - ⚡ Troisième langue au choix (néerlandais, anglais, allemand, espagnol ou italien) - épreuves écrite et orale
- N.B.: la langue choisie comme deuxième langue ne peut être reprise comme troisième langue.

Déroulement des Sessions

2 sessions par année scolaire, chaque session s'étend sur quelques mois:

Première session : de septembre début novembre

Deuxième session : de février à mi-mai

L'ordre de présentation des groupes est imposé (premier groupe d'épreuves avant le second). Le candidat peut passer les deux groupes d'épreuves en une session unique ou bien les répartir en deux sessions.

Le Jury délibère à l'issue des épreuves de chaque groupe.

Conditions de réussite

Les conditions minimales de réussite pour chaque groupe d'épreuves sont les suivantes: Le candidat doit obtenir 50% du total des points attribués à l'ensemble des branches et 40% pour chacune d'entre elles.

1. Le candidat déclaré admis à l'issue du premier groupe d'épreuves reçoit une attestation de réussite partielle.
2. Un candidat ajourné pour un groupe d'épreuves peut obtenir une dispense d'interrogation pour les matières dans lesquelles il a réussi avec 60% des points. Dans ce cas, lors de la préparation de la session suivante, il peut concentrer ses efforts sur les matières pour lesquelles il est le moins bon.

La délivrance du certificat de l'enseignement secondaire du 2^{ème} degré (4^{ème} année) est soumise à la réussite des deux groupes d'épreuves.

Examen d'Admission à l'Université

L'Examen d'Admission à l'Université.

Le candidat ayant réussi l'Examen d'Admission à l'Université peut accéder aux études supérieures en Belgique dans les mêmes conditions que les détenteurs d'un diplôme d'études secondaires supérieures.

Cet Examen d'Admission est organisé par différentes universités belges mais ce certificat, obtenu dans l'une des universités, est valable dans tous les établissements supérieurs en Belgique.

Nous considérons que l'Examen d'Admission à l'Université est plus facile à réussir que le Grand Jury. Cependant remarquons que ce certificat donne seulement droit à accéder aux études supérieures et ne constitue pas un diplôme d'études secondaires supérieures.

Résumé du programme.

Le programme détaillé peut-être obtenu en format PDF en surfant sur www.boissauvage.be.

Matières obligatoires:
<ol style="list-style-type: none">1. Français :<ul style="list-style-type: none">⌘ Dissertation⌘ Défense orale de la Dissertation.2. Mathématiques<ul style="list-style-type: none">⌘ Algèbre⌘ Statistiques⌘ Géométrie⌘ Trigonométrie⌘ Analyse
+ 4 matières à choisir entre les 6 suivantes :
<ol style="list-style-type: none">1. Histoire<ul style="list-style-type: none">⌘ Histoire générale contemporaine⌘ Histoire de Belgique2. Géographie<ul style="list-style-type: none">⌘ Géographie Physique⌘ Géographie Humaine⌘ Géographie Économique3. Physique<ul style="list-style-type: none">⌘ Mécanique⌘ Hydrostatique

<ul style="list-style-type: none">⌘ Chaleur⌘ Electricité⌘ Optique <p>4. Biologie</p> <ul style="list-style-type: none">⌘ Cellule⌘ Métabolisme⌘ Hérité⌘ Evolution⌘ Ecologie <p>5. Chimie</p> <ul style="list-style-type: none">⌘ Chimie minérale <p>6. Deuxième langue:</p> <ul style="list-style-type: none">⌘ Anglais ou Néerlandais
+ 1 matière à choisir entre les 2 suivantes :
<p>1. Complément de français</p> <ul style="list-style-type: none">⌘ Préparation et présentation de 3 livres au choix du candidat.(1 Pièce de Théâtre, 1 Roman, 1 Essai) <p>2. Complément de mathématiques</p> <ul style="list-style-type: none">⌘ Trigonométrie (compléments)⌘ Probabilités⌘ Géométrie de l'Espace⌘ Géométrie plane⌘ Coniques

Déroulement des Sessions

2 sessions par année scolaire, chaque session s'étend sur 7 jours:

Première session : fin juin, début juillet

Deuxième session : début septembre

En cas d'échec à la session de juillet, ne doivent être représentées en septembre que les matières pour lesquelles l'on n'a pas obtenu de dispense en 1ère session.

Les examens sont écrits (hormis l'épreuve orale de français).